

Convention d'adhésion au Centre de R&D et Transfert en Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA)

Entre les soussignés,

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) dont le siège est situé au 96 boulevard Lavoisier 63100 Clermont-Ferrand, représenté par madame Marion CANALES, coprésidente

Ci-dessous désignée comme "CISCA"

D'une part,

Et

Le du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont dont le siège est situé au 72 avenue d'Italie 63000 Clermont-Ferrand

Représenté par son Président, Dominique Adenot

Ci-dessous désignée comme « PETR Grand Clermont »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne est un centre de R&D territoriale sous forme associative qui a pour mission d'accompagner dans une posture d'intermédiation les démarches collectives à l'échelle du territoire du Puy de Dôme, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformation écologique, sociale et démocratique sur son territoire.

Au service de ses membres, le CISCA rassemble des acteurs de collectivités locales, du monde de la recherche et du monde socioéconomique (associations, entreprises...), à travers une ingénierie de l'intermédiation visant le déploiement de dynamiques de transformations sociales, au sein d'un programme de Recherche & Développement intitulé « Transitions et Résiliences ». Ce programme de R&D territoriale facilite en ce sens les dynamiques de recherche-action favorisant l'accélération des pratiques de transformations et l'outillage des manques afin de participer à l'émergence d'un territoire au développement adapté aux enjeux de notre temps (écologiques, sociaux, économiques etc.)



La crise sanitaire mondialisée de la COVID-19 a en effet mis en exergue les vulnérabilités de nos systèmes déjà observées par de nombreux travaux scientifiques depuis plusieurs dizaines d'années (depuis le rapport Meadows de 1972 notamment). Dès lors, la question de la résilience territoriale et son impératif de protection des populations est apparue incontournable. Or, le territoire puydomois dispose de ressources humaines et naturelles précieuses dans la perspective d'adapter et de transformer notre territoire face aux bouleversements à venir.

Dès lors, le programme « Transitions et Résiliences » repose sur la coopération entre ses membres : chaque territoire, chaque organisation, aborde les enjeux de transitions et de résiliences à travers le prisme qui lui semble le plus préoccupant ou le plus familier (démocratie participative, alimentation locale, acceptabilité sociale des transitions, structuration de filières locales etc.). Thèses de doctorat, projets de recherche action et transferts de connaissances (conférences, formations, ateliers etc.) forment alors les trois modalités principales de production de connaissances accompagnées par le CISCA auprès de ses membres.

En tant qu'adhérents au programme de R&D « Transitions et Résiliences », les membres sont ainsi engagés dans une dynamique d'émergence, de partage et de diffusion de connaissances scientifiques et opérationnelles sur les enjeux de transitions et de résiliences. Ce processus de coopération et d'intermédiation entre tous les acteurs adhérents au programme répartis sur le territoire puydomois est assuré quotidiennement par l'équipe du CISCA durant les quatre années du programme de R&D.

Cette charte d'adhésion doit formaliser les liens entre le PETR Le Grand Clermont et le CISCA, dans le cadre de l'adhésion au programme de R&D « Transitions et Résiliences » pour une durée de 4 ans.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'ADHESION

La présente charte a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties dans le cadre de la mise en place du programme de Recherche & Développement « Transitions et Résiliences », qui vise, sur une période de 4 ans :

- **Une expérimentation novatrice** : une démarche de coopération entre acteurs de collectivités locales, du monde de la recherche et du monde socioéconomique ;
- **Dans une perspective partagée** : le renforcement des dynamiques de transition et des capacités de résilience ;
- **Sur un territoire commun** : le département du Puy de Dôme.





ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU CISCA AUPRES DE SES MEMBRES

L'équipe du CISCA est composée d'une diversité de compétences tournées vers une ingénierie de l'intermédiation entre collectivités locales, monde de la recherche et monde socioéconomique.

Dans le cadre du programme de R&D « Transitions et Résiliences », l'équipe du CISCA s'engage à favoriser l'émergence de travaux de recherche action liés aux enjeux et aux attentes des membres adhérents, et s'engage ensuite à assurer le partage, la diffusion et l'appropriation des connaissances produites par ces différents travaux de recherche action accompagnés.

Pour ce faire, l'équipe du CISCA propose quatre modalités d'intermédiation :

2.1 Le CISCA s'engage à **accompagner et animer une équipe de doctorants** encadrés par des laboratoires partenaires et accueillis au sein des différentes structures adhérents. Pour cela, le CISCA propose :

- La mise à disposition d'espaces et d'outils partagés (bureaux, supports, outils, facilitation graphique) pour les doctorants.
- L'organisation de séminaires hebdomadaires pour renforcer l'émulation entre doctorants et faciliter les avancées de leurs réflexions.
- La mise en relation des doctorants avec les membres adhérents soit pour faciliter leur travail d'enquête soit pour permettre le partage de connaissances produites.

2.2 Le CISCA s'engage à **favoriser l'accès de ses adhérents aux processus de recherche action** en lien avec les attentes en matière de transitions et de résiliences. Pour cela, le CISCA propose :

- Un accompagnement à **l'émergence de problématiques** à l'aune des enjeux exprimés et leur traduction en problématique de recherche action.
- La **mise en relation des membres adhérents avec les laboratoires de recherche** clermontois et accompagnement à la **construction de projets de recherche action opérationnels**.
- La mise en relation des membres adhérents avec les laboratoires de recherche clermontois pour trouver les bonnes modalités de **valorisation et d'appropriation des connaissances existantes** (conférences, séminaires, outils de vulgarisation etc.)
- La **recherche de financement éventuels** pour faciliter le déploiement des projets de recherche action entre les membres adhérents et les laboratoires de recherche.

2.3 Le CISCA s'engage à mettre en œuvre pour ses adhérents **des espaces qui favorisent le partage, la diffusion et l'appropriation des connaissances produites** au sein du programme de R&D. Pour cela, le CISCA propose :

- La mise en œuvre mensuelle d'**Ateliers Participatifs pour la Résilience (APR)** qui traiteront d'une thématique (définis sur proposition des membres) en lien avec les enjeux de transitions et de résilience (entrepreneuriat en milieu rural, mobilité durable et inclusive etc.). Les APR sont donc des espaces de rencontre et de partage de connaissance entre chercheurs, acteurs socioéconomiques, doctorants et collectivités locales adhérentes.
- La mise en œuvre de **Comités d'Orientation Territoriaux (COT)** qui rassembleront tous les membres adhérents afin de présenter et débattre de chaque étape du programme de R&D « Transitions et Résiliences » (phase de diagnostic, phase d'encapacitation, phase de projection, phase d'expérimentation, phase d'évaluation). Les COT ont donc vocation à se réunir au minimum quatre fois durant les quatre années du programme, pour statuer de chaque phase.
- Une **mise en lien des doctorants du programme avec les membres adhérents**, chaque mercredi après-midi, pour favoriser le partage des connaissances opérationnelles développées par les doctorants. En ce sens, toutes les semaines, les membres adhérents auront la possibilité de solliciter le CISCA pour bénéficier des compétences développées par les doctorants afin d'en tirer un bénéfice dans le déploiement de leurs actions (exemple : déployer une politique de concertation citoyenne, déployer une politique de tourisme durable, déployer une action en matière d'économie solidaire etc.).

2.4 Le CISCA s'engage à **proposer ses compétences internes** trois fois dans l'année à ses adhérents¹. Pour cela, deux modalités sont opérantes :

- **L'organisation de conférences et / ou de formations** sur les thématiques de l'innovation sociale, de l'évaluation de l'impact social, de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable, de la démocratie participative et de la résilience territoriale (cadre légal, vulnérabilités etc.).
- La réalisation d'outils de **facilitation graphique** afin de faciliter la compréhension des différents travaux de recherche action et des outils émergents.

2.5 Le CISCA s'engage à fournir à ses membres adhérents un **rapport annuel global** intégrant l'ensemble des travaux du programme et leurs résultats intermédiaires. Ce rapport sera constitué à la fois d'écrits et d'outils graphiques afin d'en assurer une bonne capacité d'appropriation par les adhérents. A l'issue des quatre années du programme de R&D « Transitions et Résiliences », un rapport final sera présenté au membre au sein de l'ultime Comité d'Orientation Territorial.

¹ Dans le cas d'une demande dépassant les trois interventions dans l'année prévue par la cotisation, le CISCA propose à ses adhérents une remise de 50% sur son tarif de prestation habituel.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MEMBRE ADHERENT

Le programme de R&D territoriale « Transitions et Résiliences » trouve son sens dans la coopération et la réciprocité entre les membres adhérents. L'équipe du CISCA s'assure que chaque membre respecte ce cadre de coopération.

3.1 Cas général

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent tout d'abord à respecter les instances de gouvernance du CISCA par une présence active au sein des différentes sphères de gouvernance susceptible de le concerner : conseil d'administration, bureau, comité d'orientation territorial.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à faciliter l'accès aux informations (documents, demande d'entretiens etc.) permettant à l'équipe du CISCA et aux doctorants du programme de réaliser au mieux leur travail de recherche action sur les enjeux de transitions et de résiliences.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents sont invités à identifier dans leur organisation un interlocuteur privilégié du CISCA. Cet interlocuteur peut être double s'il concerne un élu et un salarié de l'organisation (par exemple le président et un chargé de mission).

Les interlocuteurs privilégiés du CISCA au sein des organisations adhérentes s'engagent à diffuser à leurs équipes (élues ou salariées) -ou autres acteurs de leur territoire- les informations, convocations, productions relatives au programme de R&D susceptibles de rencontrer un intérêt particulier.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à respecter les règles de la solidarité et de la réciprocité entre membres dans le partage et l'appropriation des connaissances ayant émergé des travaux engagés dans le cadre du programme de R&D « Transitions et Résiliences ». Ainsi, les méthodes, les outils, les expériences et plus largement tous les livrables émergents pourront être mobilisés et reproduits au sein des autres membres adhérents, dans le respect de l'éthique de la recherche ou autre exigence de confidentialité convenue par les conventions de thèse.

3.2 Dans le cas des membres adhérents accueillant une thèse de doctorat

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à recruter et accueillir un doctorant construisant un projet de recherche action et rédigeant une thèse, respectant le



cadre de la convention de recherche signée avec l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) ou tout autre organisme financeur ou partenaire.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à inscrire dans les missions opérationnelles du doctorant, le travail d'intermédiation au sein du CISCA, à hauteur d'une journée par semaine, le mercredi. Dans ce cadre, la matinée est consacrée à la collaboration entre doctorants sur le déploiement de leurs enquêtes de terrain tandis que l'après-midi est consacré à l'intervention des doctorants auprès des autres membres adhérents dans une démarche de transfert de connaissance (voir article 2.3), dans le respect de l'éthique de la recherche et de toute autre clause de confidentialité éventuellement édicté dans la convention de thèse.

ARTICLE 4 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le CISCA est une association loi 1901 qui ne poursuit pas de but lucratif et se donne pour objectif le déploiement de missions d'intérêt général démocratiquement élaborés par ses membres sur le territoire puydinois. Dès lors, l'équilibre du modèle économique est permis par l'engagement des membres adhérents par le biais d'une cotisation.

4.1 Cas général

Le membre adhérent participe financièrement à l'équilibre économique du CISCA à travers le règlement d'une cotisation.

Pour les collectivités, le montant de la cotisation est corrélé au nombre d'habitants des collectivités adhérentes : trente centimes par habitants lorsque la collectivité intègre le programme avec un doctorant dans ses services conventionné avec CISCA ; quarante-cinq centimes par habitants dans le cas d'une participation sans doctorant.

Pour les acteurs parapublics, le montant de la cotisation est fixé à trois mille euros.

Pour les acteurs socioéconomiques, le montant de la cotisation est corrélé au nombre de salariés.

Le versement de la cotisation devra s'effectuer avant le 31 décembre de l'exercice en cours.

4.2 Disposition particulière

Au regard de sa qualité d'acteur parapublic, le montant de la cotisation pour le PETR Grand Clermont s'élève à 3000€.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Le programme de R&D « Transitions et Résiliences » s'étend sur quatre exercices (2021/2025) correspondant ainsi à la durée d'une thèse de doctorat CIFRE.

5.1 La convention est conclue pour un an et prend effet à la date de la signature de la présente.

5.2 La convention est reconduite tacitement durant quatre exercices (2021/2022 ; 2022/2023 ; 2023/2024 ; 2024/2025) jusqu'au 31 aout 2025.

Fait à

Le

Dominique Adenot

Président du Grand Clermont